1. Identification de la substance ou du mélange et de la société/entreprise

Identifiant du produit :	ASPHALTE FROID
Noms commerciaux :	Asphalte à froid, enrobé bitumineux à froid traditionnel
Utilisations pertinentes identifiées de la substance :	Réparations des revêtements routiers et autres surfaces soumises à la circulation véhiculaire (nids-de-poule, petites altérations, dépressions, restaurations, rapiéçage de la chaussée).
Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité	GRANULATI ZANDOBBIO SpA 24060 Zandobbio (BG) - Italie Via Selva, 29 info@granulati.it
Numéro de téléphone d'urgence	+39 02 66101029 Centre antipoison Hôpital Niguarda

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange :	Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et modifications et ajustements ultérieurs).
Éléments d'étiquette	Non applicable
Autres dangers	Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB dans un pourcentage supérieur à 0,1 %.

3. Composition / informations sur le ingrédients

Mélange : L'enrobé bitumineux à froid traditionnel est un mélange constitué de granulats basaltiques ou de granulats de lithologie mixte, de fillers sélectionnés, de bitume, de solvant et d'additifs.
Le produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour la santé ou l'environnement conformément aux dispositions du règlement (UE) 1272/2008 (CLP) (et modifications et ajustements ultérieurs) dans des quantités nécessitant une déclaration.

Nom	Numéro CAS/CE/Index	Classification	% p/p
Alcènes, C11 – C12, produits d'hydroformylation , bas point d'ébullitionCAS	CE 932-235-8 CAS – INDEX -	Aspic. Toxicité 1 H304, Irritant pour les yeux . 2 H319, Toxicité aquatique chronique 2 H411	0,5 – 0,9

4. Mesures de premiers secours

Description des premiers secours :

YEUX : Retirer toutes lentilles de contact. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant largement les paupières. Consultez un médecin si le problème persiste.
PEAU : Retirer les vêtements contaminés. Prenez une douche immédiatement. Appelez immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
INHALATION : Transporter le sujet à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appelez immédiatement un médecin.
INGESTION : Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Ne donnez rien qui n'est pas expressément autorisé par votre médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :	Il n'existe pas d'informations spécifiques disponibles sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.
Indication de la nécessité de consulter immédiatement un médecin et nécessitant un traitement particulier :	Informations non disponibles

5. Mesures lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction :	MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS Les moyens d'extinction sont : le dioxyde de carbone, la mousse, la poudre chimique. En cas de fuite ou de déversement de produits qui ne se sont pas enflammés, un jet d'eau peut être utilisé pour disperser les vapeurs inflammables et protéger ceux qui tentent d'arrêter la fuite. MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre les incendies, mais elle peut être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes, évitant ainsi les éclatements et les explosions.
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :	RISQUES DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE Éviter de respirer les produits de combustion.
Recommandations aux pompiers :	INFORMATIONS GÉNÉRALES Refroidir les récipients avec des jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Portez toujours un équipement complet de protection contre l'incendie. Recueillir les eaux d'extinction d'incendie qui ne doivent pas être rejetées dans les égouts. Éliminer les eaux d'extinction contaminées et les résidus d'incendie conformément à la réglementation en vigueur. ÉQUIPEMENT Vêtements de lutte contre l'incendie normaux, tels qu'un appareil respiratoire à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), une combinaison ignifuge (EN 469), des gants ignifuges (EN 659) et des bottes de pompier (HO A29 ou A30).

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :	Arrêtez la fuite si cela peut se faire en toute sécurité. Porter un équipement de protection approprié (y compris un équipement de protection individuelle conformément à la section 8 de la fiche) pour éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour les travailleurs que pour les interventions d'urgence.
Précautions environnementales :	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.
Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage **:**	Recueillir le produit déversé et le placer dans des conteneurs pour récupération ou élimination. Assurez-vous que la zone touchée par la fuite est correctement ventilée. Évaluer la compatibilité du contenant à utiliser avec le produit en consultant la rubrique 10. L'élimination du matériel contaminé doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.

Référence à d'autres sections : Toutes les informations concernant la protection individuelle et l'élimination sont données dans les sections 8 et 13.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de cette fiche. Eviter de disperser le produit dans l'environnement. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Retirez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration.

Conditions de stockage sûres, y compris d'éventuelles incompatibilités : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas endommager ni compromettre l'emballage d'origine. Conserver dans un endroit couvert et bien aéré, de préférence à l'abri de la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart des flammes et des étincelles. Évitez de surchauffer le produit. Conserver les récipients à l'écart de toute matière incompatible (voir rubrique 10).

Utilisations finales spécifiques : Enrobé bitumineux traditionnel à froid.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuel

Paramètres de contrôle :
ALCENES, C11 – C12, PRODUITS D'HYDROFORMYLATION, BAS POINT D'ÉBULLITION
Santé - Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL :
VND = danger identifié mais aucun DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = Aucun danger identifié.

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs locaux aigus	Systémique aiguë	Prémisses chroniques	Systémique chronique	Effets aigus sur les travailleurs locaux	Systémique aiguë	Prémisses chroniques	Systémique chronique
Oral	VND	75 mg/kg	VND	26 mg/kg				
Inhalation	VND	65 mg/ ^{m3}	VND	65 mg/ ^{m3}	VND	220 mg/ ^{m3}	VND	220 mg/ ^{m3}
Dermique	VND	75 mg/kg	VND	26 mg/kg	VND	125 mg/kg	VND	44 mg/kg

Concentration prédite sans effet - PNEC :

Valeur de référence en eau douce	0,0028 mg/l
Valeur de référence dans l'eau de mer	0,00028 mg/l
Valeur de référence pour les micro-organismes des stations d'épuration	1,12 mg/l

Contrôles d'exposition : Considérant que l'utilisation de mesures techniques adéquates doit toujours avoir la priorité sur les équipements de protection individuelle, assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail grâce à une extraction locale efficace.
Lorsque vous choisissez un équipement de protection individuelle, demandez conseil à vos fournisseurs de produits chimiques. Les équipements de protection individuelle doivent porter le marquage CE qui certifie leur conformité à la réglementation en vigueur.
Respectez les mesures de sécurité habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.
PROTECTION DES MAINS

Si un contact prolongé avec le produit est prévu, il est recommandé de protéger vos mains avec des gants de travail anti-perforation (réf. norme EN 374).
Pour le choix final du matériau des gants de travail, il faut également évaluer le processus d'utilisation du produit et de tous les autres produits qui en dérivent. Il faut également rappeler que les gants en latex peuvent donner lieu à des phénomènes de sensibilisation.
PROTECTION DE LA PEAU
Porter des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité professionnelles de catégorie I (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN ISO 20344). Laver à l'eau et au savon après avoir retiré les vêtements de protection.
PROTECTION DES YEUX
Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).
PROTECTION RESPIRATOIRE
En cas de formation de vapeurs, il est recommandé d'utiliser un masque avec un filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) doit être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation (réf. norme EN 14387). En cas de présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosols, fumées, brouillards, etc.), des filtres de type combiné doivent être prévus.
Pour le bon choix du dispositif de protection respiratoire, se référer à la norme EN 529.
CONTRÔLES D'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE
Les émissions provenant des processus de fabrication, y compris celles provenant des équipements de ventilation, doivent être surveillées afin de se conformer à la législation sur la protection de l'environnement.

9. Propriété physique et chimique

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :	État physique pâteux Couleur Noir Odeur caractéristique à chaud, inodore à froid Seuil olfactif Non disponible pH Non disponible Point de fusion ou de congélation Non disponible Point d'ébullition initial Non disponible Plage d'ébullition Non disponible Point d'éclair Non disponible Taux d'évaporation Non disponible Inflammabilité des solides et des gaz Non disponible Limite inférieure d'inflammabilité Non disponible Limite supérieure d'inflammabilité Non disponible Limite inférieure d'explosivité Non disponible Limite supérieure d'explosivité Non disponible Pression de vapeur Non disponible Densité de vapeur Non disponible Densité relative Non disponible Solubilité dans l'eau Non soluble dans l'eau

Solubilité des lipides Soluble dans les principaux solvants organiques
Coefficient de partage : n- octanol /eau : Non disponible
Température d'auto-inflammation Non disponible
Température de décomposition Non disponible
Viscosité Non disponible
Propriétés explosives Non explosif
Propriétés comburantes Aucune

Plus d'informations : Informations non disponibles

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Stable dans des conditions ambiantes normales de température et de pression (température ambiante et pression atmosphérique).
Stabilité chimique :	Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage (à température ambiante), mais peut devenir instable en présence de conditions particulières (voir points 10.4 et 10.5).
Possibilité de réactions dangereuses :	Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, aucune réaction dangereuse n'est attendue.
Conditions à éviter :	Éviter le contact avec les flammes et les étincelles. Évitez de surchauffer le produit. Eviter le contact avec les hydrocarbures de diverses natures. Eviter le contact avec des agents oxydants, des matières fortement alcalines ou acides pour éviter les réactions exothermiques. Toutefois, respectez les précautions habituelles concernant les produits chimiques.
Matières incompatibles :	Éviter le contact avec des agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux :	La décomposition thermique provoque la formation de composés dangereux (monoxyde de carbone, hydrocarbures de diverses natures).

11. Informations toxicologiques

Il n'existe aucun cas connu de dommage pour la santé dû à l'exposition au produit. Dans tous les cas, il est recommandé d'opérer dans le respect des règles de bonne hygiène industrielle.

Informations sur les effets toxicologiques : Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations
Informations non disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables
Informations non disponibles

Effets immédiats, différés et chroniques résultant d'une exposition à court et à long terme
Informations non disponibles

Effets interactifs
Informations non disponibles

TOXICITÉ AIGUË

CL50 (Inhalation - brouillards/poussières) du mélange : Non classé (aucun composant pertinent)
DL50 (orale) du mélange : Non classé (aucun composant pertinent)
DL50 (cutanée) du mélange : Non classé (aucun composant pertinent)

ALCENES, C11 – C12, PRODUITS D'HYDROFORMYLATION, BAS POINT D'ÉBULLITION
DL50 (voie orale) : > 2 000 mg/kg chez le rat
DL50 (cutanée). >2000 mg/kg lapin
CL50 (inhalation) : > 0,7 mg/litre rat, 6 heures

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNICITÉ
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION UNIQUE
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION RÉPÉTÉE
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER EN CAS D'ASPIRATION
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

12. Informations écologiques

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement. Avertir les autorités compétentes si le produit a atteint les cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation.

Toxicité:	ALCENES, C11 – C12, PRODUITS D'HYDROFORMYLATION, BAS POINT D'ÉBULLITION LC50 – Poissons >1-10 mg/l/96h Piméphales promelas (Chub d'Amérique) Essai de flux continu; Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) 1975 (valeur de la littérature) NOEC – Poisson 0,079 mg/l Oncorhynque mykiss (truite arc-en-ciel) 28 d Eau douce; QSAR (valeur de la littérature) EC50 – Crustacés >10-100 mg/l/48h Daphnia magna (Grande puce d'eau) Essai statique; OCDE LD 202 NOEC – Crustacés 0,014 mg/l Daphnia magna (Grande puce d'eau) 21 j Essai semi-statique ; OCDE LD 211 (valeur de la littérature) NOEC – Plantes aquatiques 0,085 mg/l de scènesmus subspicatus 72 h Essai statique; OCDE LD 201 NOEL – Bactéries 1,12 mg/l de tétrahymène pyriformis 48 hQSAR (valeur de la littérature)
Persistance et dégradabilité :	ALCENES, C11-C12, PRODUITS D'HYDROFORMYLATION, BAS POINT D'ÉBULLITION Rapidement biodégradable; > 60 %; 28 d; aérobique; OCDE LD 301 B
Potentiel de bioaccumulation :	ALCENES, C11 – C12, PRODUITS D'HYDROFORMYLATION, BAS POINT D'ÉBULLITION Bioaccumulation : La bioaccumulation est peu probable.
Mobilité dans le sol :	Informations non disponibles
évaluations PBT et vPvB :	Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB dans un pourcentage supérieur à 0,1 %.
Propriétés perturbatrices endocriniennes	Informations non disponibles
Autres effets indésirables :	Informations non disponibles

13. Considérations sur le élimination

Méthodes de traitement des déchets :	Réutiliser si possible. Les résidus du produit tel quel doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux.

L'élimination doit être confiée à une entreprise autorisée à gérer les déchets, dans le respect de la législation nationale et, le cas échéant, locale.
EMBALLAGE CONTAMINÉ
Les emballages contaminés doivent être envoyés en vue de leur valorisation ou de leur élimination conformément aux réglementations nationales en matière de gestion des déchets.

Pour l'élimination ou la récupération du conglomérat bitumineux, utiliser le code suivant :
Code CER (Catalogue européen des déchets), selon la décision 2000/532/CE, telle que modifiée par la décision 2014/955/UE : généralement CER 17 03 02 (mélanges bitumineux autres que ceux visés au 17 03 01).

Pour l'élimination des conteneurs (sacs sales), utilisez le code suivant :
Code CER (Catalogue européen des déchets), selon la décision 2000/532/CE, telle que modifiée par la décision 2014/955/UE : généralement CER 15 01 02 (emballages en plastique).

14. Informations sur le transport

Le produit n'est pas considéré comme dangereux selon les dispositions en vigueur concernant le transport de marchandises dangereuses par route (ADR), par rail (RID), par mer (Code IMDG) et par air (IATA).

Terrestre (RID/ADR)	Non réglementé
Maritime (OMI)	Non réglementé
Aéronefs (OACI/IATA)	Non réglementé
Informations complémentaires :	Non classé comme dangereux selon la réglementation du transport.

15. Informations sur le règlement

Réglementations et législation en matière de santé, de sécurité et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances qu'il contient conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006
Aucun

Substances figurant sur la liste des substances candidates (art. 59 REACH)
Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC dans un pourcentage supérieur à 0,1 %.

Substances soumises à autorisation (Annexe XIV REACH)
Aucun

Substances soumises à l'obligation de notification d'exportation Règlement (CE) 649/2012 :

	Aucun Substances soumises à la Convention de Rotterdam : Aucun Substances soumises à la Convention de Stockholm : Aucun
Évaluation de la sécurité chimique :	Contrôles de santé Informations non disponibles Une évaluation de la sécurité chimique a été élaborée pour les substances suivantes présentes dans le mélange : -Bitume produits d'hydroformylation , bas point d'ébullition ; Décène , produits d'hydroformylation , point d'ébullition élevé Il n'est pas nécessaire d'élaborer des scénarios d'exposition puisque le mélange n'est pas classé comme dangereux.

16. Autre information

Bibliographie :	Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH). Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil (CLP). Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP). Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen. Règlement (UE) 878/2020 du Parlement européen. Décret législatif 81/2008 et modifications ultérieures
Clause de non-responsabilité :	Toutes les précautions sont prises lors de la production pour garantir que le produit soit conforme aux mesures fournies et aux données publiées, mais comme il s'agit d'un produit à l'état naturel, de légères variations peuvent survenir en raison de l'évolution des gisements naturels. Les informations contenues dans le présent document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus. Ces informations ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de la qualité du produit. L'utilisateur est responsable de s'assurer de la pertinence et de l'exhaustivité de ces informations au regard de l' usage spécifique auquel elles sont destinées. Cette carte annule et remplace toute édition précédente.